

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 02 AVRIL 2015

Délibération  
n° 2015.04.163

**Agenda 21 -  
Lancement de la  
démarche et  
candidature à l'appel  
à projet  
Accompagnement  
des démarches  
« AGENDA 21  
LOCAL » de Poitou-  
Charentes en 2015**

**LE DEUX AVRIL DEUX MILLE QUINZE à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mars 2015**

**Secrétaire de séance** : Xavier BONNEFONT

### Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

### Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, André BONICHON à François NEBOUT, Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Bernard DEVAUTOUR à Catherine MAZEAU, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Michel GERMANEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Annie MARC à Isabelle FOSTAN, Catherine PEREZ à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD

### Excusé(s) :

Jacques DUBREUIL

### Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, André BONICHON, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Bernard DEVAUTOUR, Martine FRANCOIS ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine PEREZ, Olivier RIVIERE, Vincent YOU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 AVRIL 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.04.163**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
ENVIRONNEMENT ET TOURISME

Rapporteur : Monsieur ETIENNE

**AGENDA 21 - LANCEMENT DE LA DEMARCHE ET CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET  
ACCOMPAGNEMENT DES DEMARCHES « AGENDA 21 LOCAL » DE POITOU-  
CHARENTES EN 2015**

Riche d'une expérience menée depuis 2007 en matière de lutte contre le changement climatique et de sensibilisation des habitants au cadre de vie et à la préservation de la biodiversité sur son territoire, le GrandAngoulême affiche aujourd'hui la volonté de s'engager dans la transition écologique.

Récemment labellisé territoire à énergie positive pour la croissance verte, l'agglomération met en œuvre son projet de territoire solidaire adopté pour la période 2015-2025, après une grande consultation auprès des habitants, des acteurs socio-économiques et des élus du territoire.

L'agenda 21 y est ciblé comme l'outil indispensable du GrandAngoulême pour être acteur de la transition écologique. Cette démarche volontaire vise à répondre aux cinq finalités du développement durable que sont la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. C'est le processus choisi pour coordonner au niveau du territoire communautaire les politiques publiques déjà engagées. Il vise également à définir des priorités d'actions en cohérence avec le projet d'agglomération 2015-2025 ainsi qu'à intégrer dans son élaboration et dans sa mise en œuvre, la participation des acteurs et habitants du territoire.

Au travers du rapport développement durable établi depuis quatre ans à l'occasion des débats budgétaires, le GrandAngoulême dispose d'un état des lieux ou diagnostic de ses compétences. L'élaboration de l'agenda 21 communautaire s'appuiera donc sur celui-ci pour engager une démarche transversale, partenariale et participative autour des grands enjeux du territoire et de l'identification d'un programme d'actions partagé.

Les actions identifiées seront concrètes, simples et évaluables pour s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue. Elles seront déclinées dans les différentes politiques publiques communautaires afin que l'action du GrandAngoulême devienne exemplaire et référence. Certaines pourront également être portées par les acteurs et les habitants du territoire et contribuer ainsi à la mise en mouvement.

Une évaluation périodique partagée avec les acteurs et les habitants du territoire permettra de mesurer l'adhésion collective, la crédibilité politique et la valeur des choix initiaux.

Des instances nécessaires au pilotage de l'agenda 21 seront mises en place : un comité de pilotage associant élus, techniciens et partenaires institutionnels ; un comité opérationnel essentiellement composé de techniciens référents de l'agglomération et des communes engagées dans un agenda 21 local et d'élus référents ; des instances de concertations existantes (Conseil de développement, commission des services publics locaux, commission intercommunale d'accessibilité, partenaires associatifs, etc.) ou à créer.

Le GrandAngoulême souhaite ainsi poser sa candidature à l'appel à reconnaissance national du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Cependant, la méthode d'élaboration de l'agenda 21 communautaire nécessite d'être affinée, en particulier pour réussir le lancement de la démarche auprès des acteurs et des habitants du territoire. Le GrandAngoulême souhaite donc se faire accompagner des services de l'Etat qui, dans le cadre du 7<sup>ème</sup> appel à projet « accompagnement des démarches Agenda 21 locaux » en Poitou-Charentes, proposent une aide financière pour un soutien méthodologique et la mise en place de dispositifs d'évaluation.

Une mission d'accompagnement méthodologique pourra ainsi être confiée à un bureau d'étude spécialisé afin de définir les grandes orientations / axes ou thèmes à travailler avec l'ensemble des acteurs et habitants du territoire puis de proposer un mode opératoire pour engager les séances participatives qui se dérouleront au second semestre 2015.

Vu la délibération n°248 du 13 novembre 2014 approuvant le projet d'agglomération,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 24 février 2015,

**Je vous propose :**

**D'ENGAGER** la démarche d'élaboration de l'agenda 21 du GrandAngoulême selon les modalités définies ;

**DE DEPOSER** une candidature au 7<sup>ème</sup> appel à projet « accompagnement des démarches Agenda 21 locaux » en Poitou-Charentes.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces administratives correspondantes au dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>03 avril 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>03 avril 2015</b>